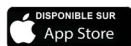


COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Avec votre smartphone



Sur internet



www.paybyphone.fr
www.whooshstore.fr

À l'horodateur



CB



CB sans contact



Monnaie

tickets dématérialisés

Au guichet



Forfaits uniquement

Indigo - parking Marché
150 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

COMMENT S'INSCRIRE EN TANT QU'UN RÉSIDENT - PROFESSIONNEL - ARTISAN ?

Les tarifs spécifiques aux résidents, professionnels et artisans sont accessibles sur inscription :
- sur internet : <http://voirie.fr.parkindigo.com>
- au guichet : Parking Indigo - 150 rue du Vieux Pont de Sèvres - Boulogne-Billancourt

Informations :
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

Une fois l'inscription validée, un droit dématérialisé est associé à votre immatriculation, et les tarifs spécifiques deviennent accessibles sur l'ensemble des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, sites Internet).

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de post-stationnement ou FPS est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement, due dans les cas suivants :

- Non paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSo, le FPS a été fixé à **35 €**, avec **une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires.

COMMENT PAYER UN FPS ?

J1	FPS minoré	25 €	- En ligne : paiement.usager.tefps.fr - Smartphone - Horodateur
J+4	FPS	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI.
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J1	En ligne : paiement.usager.tefps.fr
J+30	Plus de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, pour contester un FPS, il n'est pas nécessaire de le régler. La contestation est aussi possible par lettre recommandée avec accusé de réception : toutes les informations sur www.seineouest.fr (rubrique stationnement).

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits



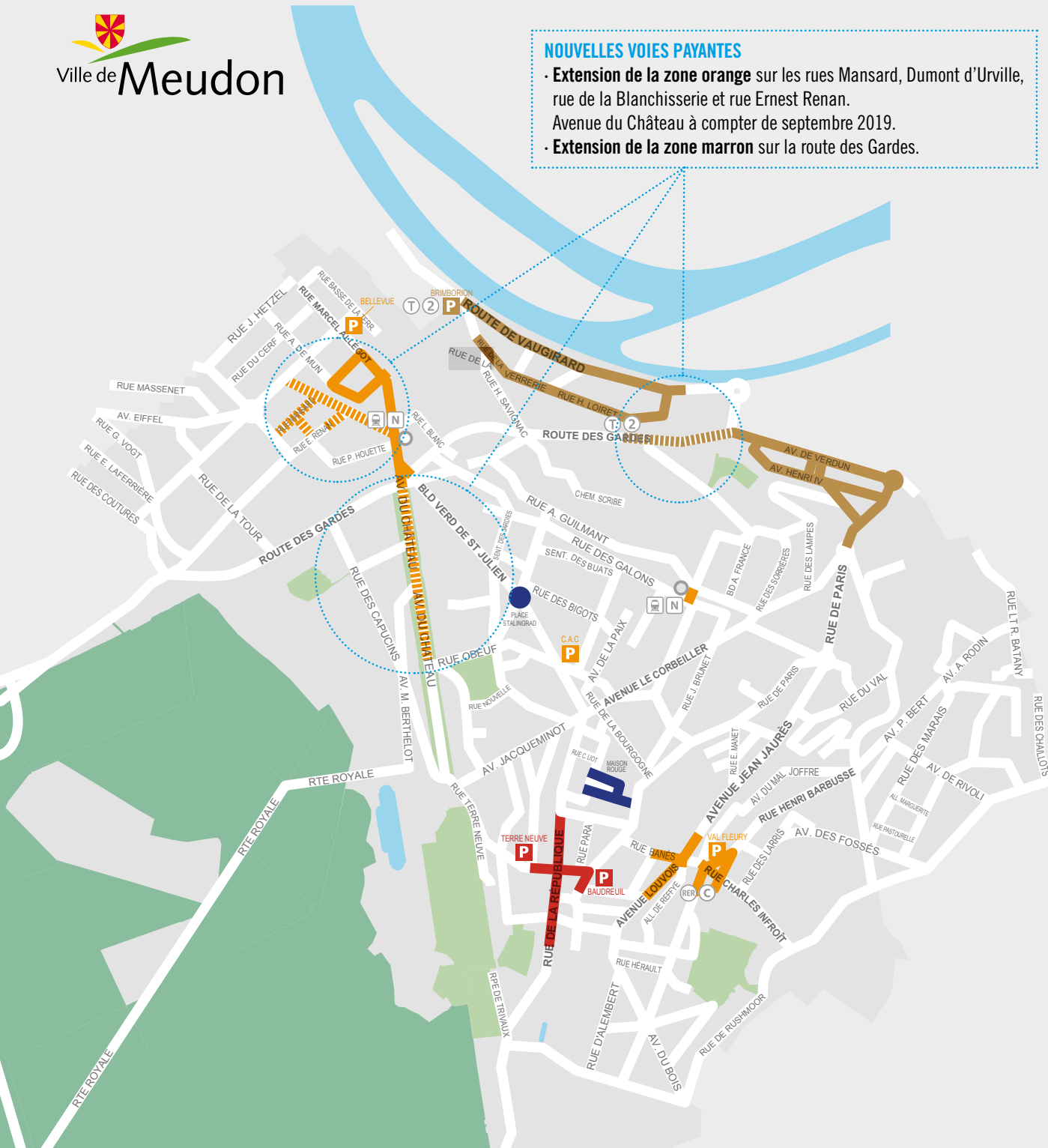
GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

Changements à compter du 1^{er} juin 2019



NOUVELLES VOIES PAYANTES

- Extension de la zone orange sur les rues Mansard, Dumont d'Urville, rue de la Blanchisserie et rue Ernest Renan. Avenue du Château à compter de septembre 2019.
- Extension de la zone marron sur la route des Gardes.



ZONAGE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE MEUDON

VOIES PAYANTES

ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	ZONE MARRON	ZONE BLEUE
Durée maximale conseillée 2h De 9h à 19h30 du lundi au samedi	Durée maximale conseillée 5h De 9h à 19h30 du lundi au samedi	Durée maximale conseillée 5h De 9h à 19h30 du lundi au samedi	Zone maison rouge : limité à 1h le dimanche de 7h à 14h Zone Place Stalingrad : limité à 1h du lundi au samedi de 8h à 19h
Gratuit du 1 ^{er} au 31 août	Gratuit du 1 ^{er} au 31 août	Gratuit du 1 ^{er} au 31 août	

TARIFS VISITEURS

ZONE	1h	2h	3h	4h	5h	5h15	5h30	Au-delà : stationnement non autorisé	30 minutes gratuites par jour *
ZONE ROUGE	1 € / heure					15 €	35 €		
ZONE ORANGE	1 € / heure					15 €	35 €		
ZONE MARRON			1,40 € / heure			15 €	35 €	Au-delà : stationnement non-autorisé	

FORFAITS

	RÉSIDENT	PROFESSIONNEL	ARTISAN
En zone rouge	*Non valable	*Non valable	*Non valable
En zones orange et marron	Valable	Valable	Valable
1/2 journée	0,60 €	Non disponible	Non disponible
Journée	1,10 €	2 €	Non disponible
Semaine	5 €	10 €	Non disponible
Mois	20 €	40 €	Non disponible
Trimestre	60 €	Non disponible	Non disponible
Année	200 €	Non disponible	200 €
Véhicule basse émission	0 €	Non disponible	Non disponible
Professionnel de santé effectuant des visites à domicile	Non disponible	0 €	Non disponible